

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 97-4°

- lettre de demande d'inscription en vertu de l'article 97-4° du décret du 27/11/91 adressée à Monsieur le Bâtonnier précisant le mode d'exercice professionnel et les coordonnées professionnelles
- photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité** (à défaut, *certificat de nationalité*)
- extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois (www.cjn.justice.gouv.fr/)
- original + photocopie de vos diplômes universitaires (l'original sera restitué après la prestation de serment)
- contrat de travail ou de collaboration (sauf exercice individuel)
- 2 attestations de moralité (établies sur un papier à entête)
- justificatifs de votre situation au regard de l'article 97-4°
- décret de nomination
- un curriculum vitae détaillé
- 4 photos d'identité découpées (nom inscrit au dos de chacune)
- chèque de 500 €

L'ensemble de ces pièces sont à remettre en main propre à l'adresse suivante :

*Ordre des avocats
Service Gestion du Barreau – Inscription (1^{er} étage)
Madame Corinne ALQUIER ou Madame Nadine PINERO
51, rue Grignan – 13006 MARSEILLE*

Le Conseil de l'Ordre statuera sur votre demande d'admission et vous serez informé par lettre de sa décision.

La prestation de serment a lieu à la Cour d'Appel d'Aix, la date est communiquée par le Secrétariat de l'Ordre.